

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE**

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-04
PORTANT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA)**

Avis de motion est donné par Madame Diane Parent, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement mentionné en titre et ayant pour objet d'autoriser et régir l'utilisation de conteneurs, remorques et wagons comme bâtiments complémentaires.

DONNÉ À SAINT-MOÏSE, CE 1^{er} DÉCEMBRE 2025

Nadine Beaulieu, directrice générale
et greffière-trésorière

